



intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

ÉCOLE SECONDAIRE DE MIRABEL

2016-2017



TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SITUATION.....	3
PRIORITÉS 2016-2017.....	4
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2016-2017.....	5
MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉES ET DIRIGÉES.....	6
PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	7



L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

PORTRAIT DE LA SITUATION

LES MESURES DE PRÉVENTIONS PRISES POUR L'ANNÉE 2015-2016:

- continuité du Soutien au Comportement Positif;
- augmentation du partenariat avec le policier-éducateur;
- conférence prévention intimidation auprès de l'ensemble des élèves par Samuel Bricault;
- création d'une charte d'engagement présentée pendant la conférence sur l'intimidation et installée dans chaque local de l'école;
- augmentation des affiches pour dénoncer l'intimidation;
- distribution d'un dépliant en début d'année sur les priorités de l'école et les moyens pour atteindre les objectifs;
- réajustement du courriel de dénonciation;
- conférence sur la cyberintimidation par le policier-éducateur;
- ateliers d'information sur la modification de la Loi pour la pornographie juvénile.

RAPPORT ANNUEL

Plusieurs interventions ont été faites, en lien avec des conflits et non de l'intimidation. Nous avons remarqué une diminution de ces interventions, mais une augmentation des situations de violence (batailles). Quelques cas seulement ont nécessité des suspensions externes.

Sur les quelques cas qui ont été qualifiés d'intimidation, la majorité des comportements ont cessé après les interventions.

Aucune situation n'a été signalée au registre de la commission scolaire.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

NOS PRIORITÉS ÉCOLE 2016-2017 SERONT :

intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

- ❶ Créer un milieu sécurisant où le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement** seront les valeurs mises de l'avant;
- ❷ Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance de répondre rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- ❸ Éduquer les témoins et les amener à percevoir la défense de la victime comme un geste favorable;
- ❹ Optimiser les moyens qui favoriseront la dénonciation.

MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2016-2017

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION EN FONCTION DES PRIORITÉS CIBLÉES

PROGRAMME DE SOUTIEN AU COMPORTEMENT POSITIF

Dès le début de l'année 2013-2014, le système SCP a été mis en place à l'école secondaire de Mirabel. Parmi les valeurs prônées, celle de **respect** est au premier plan. Les comportements attendus sont modelés aux élèves et encouragés lorsque reproduits par ces derniers. Les comportements allant à l'encontre de cette valeur sont repris et punis au besoin.

CHARTE D'ENGAGEMENT

L'accent sera mis sur la charte d'engagement de bonne conduite lors d'une conférence sur l'intimidation.

CONFÉRENCE LOUIS-PHILIPPE THIBAUT

Il y aura une conférence sur l'intimidation par Louis-Philippe Thibault qui est déjà venu présenter à l'école et qui aide à un atelier sur l'estime de soi par le biais de sa fondation.

CONFÉRENCE SUR LA CYBER-INTIMIDATION

Le service de police de Mirabel viendra faire un atelier de sensibilisation auprès du premier cycle afin d'outiller les élèves à affronter les médias sociaux et la cyberintimidation tout en mettant l'accent sur les dangers de diffuser des propos ou des photos sur le Web.

LES TÉMOINS ONT UN RÔLE À JOUER

Tous les élèves de la première secondaire seront rencontrés lors d'un atelier de sensibilisation sur la violence et l'intimidation. Les élèves seront amenés à réaliser l'importance d'agir en bons citoyens et d'intervenir afin de faire cesser des situations d'intimidation dont ils pourraient être témoins.

AUGMENTATION DES AFFICHES SUR LA DÉNONCIATION

Nous installerons plus d'affiches qui encouragent la dénonciation autant pour les victimes que pour les témoins.

AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE CAMÉRAS

Notre installation sera analysée et des correctifs y seront apportés dans le but de mieux couvrir les zones à risques.

MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE

DÉPISTER

Les observations faites par le personnel de l'école et les incidents de violence et d'intimidation sont consignés dans le profileur. L'analyse de données permet ensuite de planifier et d'appliquer des interventions ciblées.

DÉNONCER

L'adresse Internet ***intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca*** est inscrite dans l'agenda et affichée dans des endroits stratégiques de l'école. La boîte courriel sera consultée quotidiennement.

Les dénonciations peuvent se faire auprès de n'importe quel adulte dans l'école; le tout demeurera confidentiel.

ÉVALUER

- Évaluation de la plainte afin de choisir l'intervention appropriée, selon l'intensité, la fréquence, la constance et la persistance des gestes de violence et la détresse de l'élève qui est victime. S'agit-il d'intimidation, de harcèlement, de violence, etc.?
- Consultation du profileur et du dossier d'aide particulière des élèves impliqués;
- Rencontre de soutien auprès de l'élève victime;
- Évaluation du dossier de l'élève qui intimide (gravité, récurrence, déni, empathie, etc.);
- Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.

Qu'est-ce que la MIC¹?

La MIC utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.

Cette méthode s'appuie sur le déséquilibre des forces en jeu dans les situations d'intimidation, en travaillant séparément auprès des suspects et des victimes. Le travail se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait émergence d'un minimum d'empathie envers la victime de la part de l'agresseur.

L'approche est basée sur des principes psychologiques reconnus et s'inspire de la dynamique des groupes. Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux.

¹ Méthode d'intérêt commun (MIC) © SCRASSC, Montérégie 2004

Dans tous les cas, une assistance rapide aura lieu à la suite d'une divulgation.

PROCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 1 : INTERVENTION POUR UN PREMIER ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION UNIVERSELLE)

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les évènements dans le Profileur;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les évènements au 2^e intervenant (TES de niveau).

2^E INTERVENANT

- Faire la lumière sur la situation;
- Utiliser la méthode d'intérêt commun au besoin;
- Communiquer avec les parents en évitant de révéler l'identité de l'autre élève impliqué;
- Inscrire les évènements dans le Profileur afin de clore la situation.

ÉTAPE 2 : INTERVENTION POUR UN DEUXIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION CIBLÉE)

Répétition du comportement : s'inscrit après une intervention de niveau 1 ayant eu cours auprès de l'élève qui, malgré les interventions posées, répète le comportement inapproprié, et ce, à l'égard de la même victime ou d'une autre.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les évènements dans le Profileur;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les évènements au 2^e intervenant (TES de niveau).

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe;
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser;
- Convoquer les parents pour une rencontre;
- Proposer des mesures d'aide et des ateliers d'apprentissages sociaux ou «focus group» afin de soutenir l'élève en vue d'une correction de son mauvais comportement;
- Inscrire les évènements dans le portail ou outil Web afin de clore la situation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 3: INTERVENTION POUR UN TROISIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION DIRIGÉE)

Comportement grave ou fréquent.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- Envoyer l'intimideur au local de retrait.
- Inscrire les événements dans le portail ou outil Web (profileur).
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu
- Communiquer les événements au 2^e intervenant (TES de niveau et responsable de l'encadrement).

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- Convoquer les parents pour une rencontre.
- Signaler le cas au service municipal de police
- Référer à des ressources externes au besoin.
- Inscrire les événements dans le portail ou outil Web afin de clore la situation.

Situation de violence ou d'intimidation

Rôle du 1^{er} intervenant

- Mettre un terme à la situation
- Agir/Apporter soutien nécessaire
- Laisser des traces de la situation

- intimidé

- témoin

- intimidateur

Rôle du 2^e intervenant

- Établir le niveau d'intervention
- Appliquer le protocole établi